

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 45^e année – N° 10 – Jeudi 16 mars 2023

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordre du jour de la session du Parlement mercredi 29 mars 2023, à 8h30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

- Communications
- Questions orales

Présidence du Gouvernement

- Motion N° 1458
Mise en place du vote électronique.
Vincent Eschmann (Le Centre)
- Postulat N° 454
Donner une existence politique à chaque citoyen-ne,
dès sa naissance. Christophe Schaffter (CS-POP)
- Interpellation N° 1006
Présentation d'un budget cantonal simplifié.
Gabriel Voirol (PLR)
- Question écrite N° 3508
Vote consultatif: miroir aux alouettes ou véritable
outil démocratique? Loïc Dobler (PS)

Département de l'intérieur

- Motion N° 1457
Modification de l'article 12, al. 1, ch. 1 LOPEA
qui est contraire au droit fédéral.
Alain Schweingruber (PLR)
- Question écrite N° 3513
Dépenses de l'action sociale: une vérification
déséquilibrée? Magali Voillat (Le Centre)

Département de l'économie et de la santé

- Interpellation N° 1004
Il faut un véritable débat politique sur les projets
de l'HJU. Loïc Dobler (PS)
- Interpellation N° 1005
Une caisse maladie unique de la Suisse
du Nord-Ouest. Alain Beuret (PVL)

- Question écrite N° 3509
Collaboration avec l'Hôpital universitaire de Bâle:
la barrière de la langue est-elle devenue insurmontable?
Patrick Cerf (PS)
- Question écrite N° 3510
(Van) Gogh en stock. Gauthier Corbat (Le Centre)

Département des finances

- Modification de la loi concernant la circonscription
de la République et Canton du Jura en trois districts
(fusion des communes de Beurnevésin et Bonfol)
(deuxième lecture)
- Modification de la loi sur le personnel de l'Etat (abrogation
de l'aménagement du temps de travail lié à l'âge)
(deuxième lecture)
- Question écrite N° 3512
Retard du partage des impôts communaux entre les
communes. Laurence Studer (UDC)

Département de la formation, de la culture et des sports

- Arrêté portant approbation de l'accord intercantonal
sur les contributions aux coûts de formation des
hautes écoles universitaires

Département de l'environnement

- Postulat N° 451
Cours d'école: et si elles devenaient drainantes?
Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S)
- Question écrite N° 3511
Panneaux photovoltaïques hors zone à bâtir,
quelles règles sont appliquées?
Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S)

Delémont, le 10 mars 2023

Au nom du Parlement
La présidente: Amélie Brahier
Le secrétaire général: Fabien Kohler

République et Canton du Jura

Elections au Parlement

Lors de sa séance du 21 juin 2023, le Parlement de la République et Canton du Jura procédera à l'élection des membres suivants des autorités:

Un assesseur au Tribunal des mineurs

— qui doit posséder une formation ou une expérience suffisante dans le domaine social et éducatif. Ce poste

est éligible pour toute personne ayant l'exercice des droits civils et politiques en matière cantonale.

Un membre et un suppléant de la Commission cantonale des recours en matière d'impôts

— Ces postes sont éligibles pour toute personne ayant l'exercice des droits civils et politiques en matière cantonale.

Tout renseignement au sujet de ces élections peut être obtenu auprès du Secrétariat du Parlement (téléphone 032 420 72 23). Les éventuels actes de candidature sont à envoyer **jusqu'au 15 avril 2023** au Secrétariat du Parlement, Rue de l'Hôpital 2, à Delémont

Delémont, le 10 mars 2023.

Le secrétaire général du Parlement: Fabien Kohler.

République et Canton du Jura

Arrêté

concernant la répartition du montant de la compensation entre les communes proportionnellement aux pertes fiscales subies dans le cadre de l'imposition des personnes morales pour l'année 2022

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 196, alinéa 1^{bis}, de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD)¹,

vu l'article 42d de la loi cantonale concernant la péréquation financière (LPF)²,

arrête:

Article premier ¹ La répartition du montant de la compensation entre les communes proportionnellement aux pertes fiscales subies dans le cadre de l'imposition des personnes morales pour l'année 2022 s'élève à:

Boécourt	8663 francs
Bourrignon	157 francs
Châtillon	2100 francs
Courchapoix	2297 francs
Courrendlin	27693 francs
Courroux	23753 francs
Courtételle	53102 francs
Delémont	475379 francs
Develier	19690 francs
Ederswiler	306 francs
Haute-Sorne	65822 francs
Mervelier	67 francs
Mettembert	33 francs
Movelier	341 francs
Pleigne	243 francs
Rossemaison	683 francs
Saulcy	301 francs
Soyhières	16347 francs
Val Terbi	21888 francs
Le Bémont	131 francs
Les Bois	9159 francs
Les Breuleux	
(Les Breuleux: 469339.-; La Chaux des Breuleux: 0.-)	469339 francs
Les Enfers	419 francs
Les Genevez	5073 francs
Lajoux	3043 francs
Montfaucon	1288 francs
Muriaux	2559 francs
Le Noirmont	105605 francs
Saignelégier	33312 francs
Saint-Brais	956 francs
Soubey	81 francs

Alle	24549 francs
La Baroche	2229 francs
Basse-Allaine	2870 francs
Beurnevésin	4 francs
Boncourt	214713 francs
Bonfol	18023 francs
Bure	2391 francs
Clos du Doubs	3521 francs
Cœuve	615 francs
Cornol	3357 francs
Courchavon	4879 francs
Courgenay	55117 francs
Courtedoux	20887 francs
Dampfreux-Lugnez	261 francs
(Dampfreux: 210.-; Lugnez: 51.-)	
Fahy	568 francs
Fontenais	4499 francs
Grandfontaine	499 francs
Haute-Ajoie	38610 francs
Porrentruy	204190 francs
Vendlincourt	3349 francs
	1954961 francs

² Les montants inférieurs à 50 francs ne sont pas versés.

³ Ces montants sont imputables au budget 2022 du Service des contributions, Bureau des personnes morales, rubrique 613.3602.12.

Art. 2 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 28 février 2023

Au nom du Gouvernement
Le président: Jacques Gerber
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RS 642.11

2) RSJU 651

Service du développement territorial

Procédure d'approbation du projet d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Commune: Delémont

Lieu: Administration communale de Delémont, Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics (UETP), Route de Bâle 1, 2800 Delémont

Projet:

S-0179377.1 / Station transformatrice Joray & Wyss

— Nouvelle construction sur la parcelle N° 5440

Coordonnées: 2592374 / 1244387

L-0236398.1 / Ligne souterraine 16.8 kV entre les stations Joray & Wyss et Communance

— Nouvelle liaison MT, tube est en partie existant, extension sur 120 m pour alimenter la station Joray & Wyss

L-0236399.1 / Ligne souterraine 16.8 kV entre les stations Easy Dec et Joray & Wyss

— Nouvelle liaison MT, tube est en partie existant, extension sur 120 m pour alimenter la station Joray & Wyss

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par Services industriels de Delémont, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Le dossier sera mis à l'enquête du 16 mars au 17 avril 2023 dans la commune de Delémont.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires

ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- a) les oppositions à l'expropriation;
- b) les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c) les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d) les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx)
- e) les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets - Route de la Pâla 100 - 1630 Bulle

Delémont, le 9 mars 2023.

Service du développement territorial

Procédure d'approbation du projet d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Commune: Delémont

Lieu: Administration communale de Delémont, Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics (UETP), Route de Bâle 1, 2800 Delémont

Projet:

S-0179354.1 / Station transformatrice sur mât HEB Domont, parcelle N° 1620

- Pose d'une station sur mât HEB en remplacement de la station actuelle au sol
 - Démontage d'une portée de la ligne aérienne moyenne tension L-0122669
 - Prolongement des liaisons souterraines basse tension
- Coordonnées: 2590198 / 1246412

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont au nom de BKW Energie SA, Viktoriaplatz 2, 3013 Berne.

Le dossier sera mis à l'enquête du 16 mars au 17 avril 2023 dans la commune de Delémont.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- a) les oppositions à l'expropriation;
- b) les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c) les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d) les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx)
- e) les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets - Route de la Pâla 100 - 1630 Bulle

Delémont, le 8 mars 2023.

Service du développement territorial

Procédure d'approbation du projet d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Commune: Movelier

Lieu: Administration communale, Route du Cârè 6, 2812 Movelier

Projet:

S-0179369.1 / Station transformatrice Le Breuille

– Nouvelle construction sur la parcelle N° 231

Coordonnées: 2591112 / 1251010

L-0218765.2 / Ligne souterraine 16 kV entre les stations Village (Movelier) et Le Breuille

– Insertion de la nouvelle ST Le Breuille dans la liaison souterraine entre les ST Village et Route d'Ederswiler

L-0236408.1 / Ligne souterraine 16 kV entre les stations Le Breuille et Route d'Ederswiler

– Insertion de la nouvelle ST Le Breuille dans la liaison souterraine entre les ST Village et Route d'Ederswiler

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont.

Le dossier sera mis à l'enquête du 16 mars au 17 avril 2023 dans la commune de Movelier.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition

auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- a) les oppositions à l'expropriation;
- b) les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c) les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d) les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx)
- e) les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets - Route de la Pâla 100 - 1630 Bulle
Delémont, le 13 mars 2023.

Publications des autorités judiciaires

Tribunal cantonal – Commission des examens d’avocat

Examens d’avocat-e

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2023, aux examens en vue de l’obtention du brevet d’avocat-e doivent adresser leur demande d’admission aux examens par écrit, en utilisant le formulaire idoine disponible sur le site Internet de la République et canton du Jura (<http://www.jura.ch/JUST/Avocats/Formation.html>), avec leurs attestations de stage ainsi que leur licence ou leur maîtrise en droit, à la présidente de la Commission des examens d’avocat, Tribunal cantonal, le Château, à Porrentruy, **jusqu’au vendredi 31 mars 2023** au plus tard.

Dans le même délai, un émolument de CHF 400.00 sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (CH83 0900 0000 2501 1354 0).

Les examens écrits auront lieu le lundi 24 avril, le mercredi 26 avril et le vendredi 28 avril 2023. Les examens oraux se dérouleront le mardi 13 juin 2023. L’épreuve de plaidoirie et la remise des brevets sont fixées au jeudi 22 juin 2023.

Porrentruy, le 3 mars 2023.

La présidente de la Commission des examens d’avocat:
Sylviane Liniger Odiet.

Tribunal cantonal – Commission des examens de notaire

Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2023, aux examens en vue de l’obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d’admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au Tribunal cantonal, Commission des examens de notaire, Le Château, à Porrentruy, **jusqu’au vendredi 31 mars 2023** au plus tard.

Dans le même délai, l’émolument, soit CHF 300.00 pour la première partie des examens et CHF 600.00 pour la deuxième partie des examens, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (CH83 0900 0000 2501 1354 0).

L’épreuve écrite de la première partie des examens aura lieu le lundi 24 avril 2023. Les épreuves écrites de la deuxième partie des examens auront lieu les mercredi 26 avril et vendredi 28 avril 2023. Les examens oraux se dérouleront le mardi 6 juin 2023.

Porrentruy, le 3 mars 2023

Le président de la Commission des examens de notaire:
Jean-Marc Christe.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Alle

Assemblée communale extraordinaire mardi 28 mars 2023, à 20 h 15, à la salle des fêtes (Route de Porrentruy 15) à Alle

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2022.
2. Information sur le projet de rénovation de la gare CJ d'Alle.
3. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 1 085 000.– relatif à l'assainissement total des infrastructures (eau, épuration, électricité) sous les trois passages à niveau CJ. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
4. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Da Costa Moreira Raquel Sofia, ressortissante portugaise domiciliée à Alle.
5. Information sur le projet des conteneurs semi-enterrés.
6. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable à l'Administration communale et au panneau numérique communal sis dans la cour de la mairie (accès par le code QR) ou sur le site internet www.alle.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications seront à adresser par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Alle, le 10 mars 2023.

Conseil communal.

Alle

Entrée en vigueur du règlement relatif aux traitements, jetons de présence et vacations des autorités et employés

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale d'Alle le 21 décembre 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 28 février 2023.

Réuni en séance du 7 mars 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Alle, le 8 mars 2023.

Conseil communal.

Alle

Entrée en vigueur du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale d'Alle le 21 décembre 2022, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 28 février 2023.

Réuni en séance du 7 mars 2023, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Alle, le 8 mars 2023.

Conseil communal.

Alle

Entrée en vigueur du règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale d'Alle le 21 décembre 2022, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 28 février 2023.

Réuni en séance du 7 mars 2023, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Alle, le 8 mars 2023.

Conseil communal.

Les Bois

Entrée en vigueur du règlement des indemnités des autorités communales

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil général de Les Bois le 21 novembre 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 28 février 2023.

Réuni en séance du 6 mars 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les Bois, le 8 mars 2023.

Conseil communal.

Boncourt

Entrée en vigueur du règlement sur la gestion des déchets et règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Boncourt le 8 décembre 2022, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 24 février 2023.

Réuni en séance le 9 mars 2023, le conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 10 mars 2023.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Boncourt, le 10 mars 2023.

Conseil communal.

Bonfol

Entrée en vigueur de la modification du règlement d'organisation et d'administration

La modification du règlement susmentionné, adoptée par l'assemblée communale de Bonfol le 15 décembre 2022, a été approuvée par le Gouvernement de la République et Canton du Jura le 14 février 2023.

Réuni en séance du 7 mars 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Bonfol, le 9 mars 2023.

Conseil communal.

Bure**Assemblée communale ordinaire
lundi 27 mars 2023, à 20h00, au complexe scolaire**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022.
2. Discuter et approuver un crédit de CHF 195000.– pour l'assainissement de l'éclairage public; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
3. Discuter et approuver un crédit de CHF 120000.– pour le remplacement des compteurs d'eau potable; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
4. Information
5. Divers

Le procès-verbal mentionné ci-dessus au point 1 est déposé publiquement au Secrétariat communal ou sur le site internet communal www.bure.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Bure, le 9 mars 2023.

Conseil communal.

Delémont**Résultats de la votation communale du 12 mars 2023**

Acceptez-vous, selon message du Conseil de Ville, la demande de crédit de Fr. 13500000.– en faveur de la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire sur le secteur des Archebusiers?

Electeurs inscrits:	9027
Bulletins rentrés:	1848
Bulletins valables:	1832
Nombre de OUI:	1301
Nombre de NON:	531

La demande de crédit de Fr. 13500000.– en faveur de la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire sur le secteur des Archebusiers est acceptée.

Delémont, le 13 mars 2023.

Conseil communal.

Haute-Ajoie**Entrée en vigueur du règlement
concernant l'entretien des chemins agricoles**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Haute-Ajoie le 10 février 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 2 mars 2023.

Réuni en séance du 6 mars 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Chevenez, le 10 mars 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne**Séance du Conseil général
lundi 3 avril 2023, à 19h30, à la halle de gymnastique
du Centre de culture et de sports de Courfaivre (CCSC)**

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 27 février 2023.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Information et présentation concernant le projet d'implantation de Migros à Bassecourt.
6. Prendre connaissance et préavis des nouveaux statuts de la Zone d'activités microrégionale (ZAM) (message N° 204 du 3 avril 2023).
7. Information au sujet de la motion interne déposée par M. Jean-Pierre Chenal (PS-Verts) et intitulée « Il est moins cinq, le nouveau Conseil général a aussi son mot à dire ».
8. Traiter la motion N° 34 déposée par M^{me} Céline Grellier (HSA) et intitulée « Agir pour nos finances communales ».
9. Nomination d'un membre à la commission permanente des eaux de surface.
10. Nomination de trois membres à la commission spéciale des colonies de vacances.
11. Nomination d'un membre à la commission spéciale d'estimation.

Haute-Sorne, le 6 mars 2023.

Au nom du Bureau du Conseil

Le président: Michel Lando.

Les Genevez**Remaniement parcellaire – Dédite des baux à loyers**

La commune des Genevez informe tous les locataires des terres bourgeoises et communales que les baux à loyers figurant dans le périmètre du RP Les Genevez, **ancien état**, sont résiliés pour la date correspondant à la prise en possession du nouvel état du remaniement parcellaire des Genevez (1^{er} mars 2023), conformément à l'art. 20 de la Loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA) du 4 octobre 1985.

Dans ce cas, la résiliation anticipée du bail ne donne pas droit à une indemnité (art. 20 al. 2 LBFA).

Nous remercions toutes les personnes concernées de prendre note de ce qui précède.

Les Genevez, le 13 mars 2023.

Conseil communal.

Porrentruy**Résultat de la votation communale du 12 mars 2023**

1. Approuvez-vous un crédit de CHF 2400000.– TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de réaliser les travaux de réaménagement de la place des Bannelats?

Electeurs inscrits:	4911
Votants:	1599
Bulletins valables:	1585
Nombre de OUI:	976
Nombre de NON:	609

Le crédit de CHF 2400000.– TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de réaliser les travaux de réaménagement de la place des Bannelats est donc accepté.

2. Approuvez-vous le règlement d'organisation et d'administration du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (ROA)?

Electeurs inscrits: 4911
 Votants: 1599
 Bulletins valables: 1529
 Nombre de OUI: 1329
 Nombre de NON: 200

Le règlement d'organisation et d'administration du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (ROA) est donc accepté.

Chancellerie municipale.

Porrentruy

Changement d'affectation

Conformément à la Loi sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques (Loi sur les auberges), le Conseil municipal de Porrentruy informe que M. Allimann Olivier, Courcelon, prévoit le changement d'affectation d'une surface commerciale en restaurant, portant l'enseigne «Nazar Kebab», à Porrentruy, Grand-Rue 9, rez-de-chaussée (propriétaire: Simon Dominique, Porrentruy).

Les heures d'ouverture seront les suivantes:

Lundi: de 9h00 à 24h00
 Mardi: de 9h00 à 24h00
 Mercredi: de 9h00 à 24h00
 Jeudi: de 9h00 à 1h00
 Vendredi: de 9h00 à 1h00
 Samedi: de 9h00 à 1h00
 Dimanche: de 9h00 à 24h00

Les oppositions, dûment signées et motivées, doivent parvenir au Conseil communal de Porrentruy dans un délai de 30 jours.

Porrentruy, le 13 mars 2023.

Conseil municipal.

Val Terbi

Séance du Conseil général mardi 28 mars 2023, à 19h30, au Centre communal de Vicques

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2022 et procès-verbal de la séance du Conseil général du 31 janvier 2023.
3. Questions orales et interventions.
4. Réponse à la motion «Marquons notre attachement à la ville de Moutier».
5. Demande de prolongation du délai de réalisation du postulat «Renforcer l'attrait des mandats au Conseil communal».

6. Demande de prolongation du délai de réalisation du postulat «Atribus dans chaque village».
7. Statuer sur l'adhésion au centre régional de collecte et de valorisation des déchets (CCV).
8. Statuer sur la fermeture des bureaux de vote à Corban, Montsevelier et Vermes.
9. Statuer du l'octroi du droit de cité communal de M. Victor Benareau dans le cadre d'une demande de naturalisation ordinaire.
10. Présentation du programme de législature 2023-2027.
11. Communications.

Vicques, le 10 mars 2023.

Au nom du Conseil général

Le président: Clovis Chételat.

La secrétaire: Sylvie Koller.

Avis de construction

Alle

Requérant: Artibois SA, Pré Monsieur 1A, 2942 Alle.
 Auteur du projet: Villasa Sàrl, Grand-Rue 44, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation et aménagement intérieur d'une partie du rez du bâtiment 1 (espace détente employés, vestiaires et sanitaires), création d'un abri couvert entre les bâtiments existants.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 6045, sise à la rue Pré Monsieur 1, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AA.

Dimensions abri couvert: Longueur 9m00, largeur 6m70, hauteur 3m85, hauteur totale 4m68 (pente 9°).

Genre de construction: Matériaux toiture abri couvert: polycarbonate transparent; matériaux façades partie transformée: fini ext. et maçonnerie existante, isolation int., panneaux Fermacell, enduit; toiture partie transformée: existant inchangé.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 10 mars 2023.

Conseil communal.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

La Baroche / Pleujouse

Requérants: Diana et Christopher Thomas, Route des Rangiers 16, 2952 Cornol. Auteur du projet: Atelier Patrick Meyer GmbH, Patrick Meyer, Klybeckstrasse 141, K-102, 4057 Basel.

Description de l'ouvrage: Transformation du bâtiment N° 25 existant, changement des fenêtres, aménagement d'une lucarne sur le pan nord de la toiture et construction d'une terrasse au nord du bâtiment existant.

Cadastre: Pleujouse. Parcelle N° 142, sise à la rue Rière les Maisons, 2953 Pleujouse. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, zone village secteur B.

Dérogation requise: Article 14 DRN.

Dimensions lucarne: Longueur 7m24, largeur 3m02, hauteur totale 3m22.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 8 mars 2023.

Conseil communal.

Les Bois

Requérant: Raphaël Schärz, Les Prés-Derrière 1, 2336 Les Bois. Auteur du projet: Jacques Geiser, Rue des Trois-Cantons 42, 2333 La Ferrière.

Projet: Déconstruction des bâtiments N^{os} 1A et 1C; transformation et agrandissement de l'écurie existante en stabulation libre pour 80 brebis allaitantes et aménagement de deux zones SRPA avec couvert côté nord de la ferme; transformation, agrandissement et assainissement de l'appartement existant, création de deux salles-de-bains et aménagement d'un escalier à l'intérieur du logement; pose d'une mini-STEP Canplast EasyOne 5EH côté ouest de la ferme avec zone d'infiltration; construction d'une remise agricole et d'une cabane de jardin, sur la parcelle N° 1215, surface 3850 m², sise à la rue Les Prés-Derrière 1, 2336 Les Bois. Zone d'affectation: Hors zone à bâtir.

Dimensions principales: Longueur 19m18, largeur 4m00, hauteur 4m00, hauteur totale 4m00.

Genre de construction: Matériaux façades: bois, brun; toiture: tuiles, rouge.

Requête spéciale: Demande de soutien au sens de l'article 97 LAgr.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 avril 2023 au secrétariat communal des Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 13 mars 2023.

Conseil communal.

Courgenay

Requérant: Cardicchi SA, Pré Genéz 8, 2950 Courgenay. Auteur du projet: R Dessin Sàrl, Juliane Rérat, La Combatte 96, 2905 Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Agrandissement du bâtiment N° 8 existant pour l'aménagement d'une halle de stockage industrielle non chauffée avec sas d'entrée et l'aménagement d'un couvert.

Cadastre: Courgenay. Parcelle N° 4618, sise au lieu-dit Pré Voigny, à la rue Pré Genéz 8, 2950 Courgenay. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AAb. Plan spécial: Zone artisanale.

Dimensions: Longueur 54m00, largeur 15m00, hauteur 6m78, hauteur totale 6m78.

Genre de construction: Façades: panneau sandwich, RAL 9007; toiture: panneau sandwich, RAL 9007.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 17 mars 2023.

Conseil communal.

Muriaux

Requérant: Christophe Frésard, Muriaux 32C, 2338 Muriaux. Auteur du projet: Solartech Swiss Sàrl, Philippe Cattin, Rue du Pré au Maire 10, 2345 Les Breuleux.

Description de l'ouvrage: Installation de 75 panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du bâtiment.

Cadastre: Muriaux. Parcelle N° 638, sise à la rue Muriaux, 2338 Muriaux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, Zone de village.

Dimensions: Longueur 12m50, largeur 7m10.

Genre de construction: Toiture: panneaux solaires

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Muriaux, Muriaux 31, 2338 Muriaux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 16 mars 2023.

Conseil communal.

Delémont

Requérant et auteur du projet: François Studer Immobilier SA, Rue de la Source 2, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Création d'une terrasse estivale démontable sur deux places de parc en face du bâtiment Rue de Fer 6.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1074, sise à la Rue de Fer, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Longueur 11m90, largeur 1m90, hauteur totale 1m35.

Genre de construction: Plancher et balustrade ajourée en bois brun; mobilier en aluminium gris.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 13 mars 2023.

Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Haute-Sorne / Soulce

Requérante et auteure du projet: Société de développement et d'embellissement de Soulce SDES, Finage de Seupis 5, 2855 Glovelier.

Description de l'ouvrage: Construction d'un abri pour les touristes de passage à Soulce.

Cadastre: Soulce. Parcelle N° 119, sise à la rue Milieu du Village, 2864 Soulce. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogations requises: A la route communale; article 63 LCER.

Dimensions: Longueur 8m80, largeur 3m80, hauteur 2m56, hauteur totale 3m47.

Genre de construction: Façades: bois brun; toiture: tuiles rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 9 mars 2023.

Conseil communal.

Lajoux

Requérant: Laurent Crevoisier, Clos chez Gautier 8, 2714 Les Genevez. Auteur du projet: BIM Process.ch, Diego Echeverri, Rue du 23-Juin 20 A, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale.

Cadastre: Lajoux. Parcelle N° 636, sise à la rue Derrière le Clos aux Miserez, 2718 Lajoux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: Article 93 al. 1 du Règlement communal sur les constructions (nombre de niveaux).

Dimensions: Longueur 15m16, largeur 13m13, hauteur 6m98, hauteur totale 10m08.

Genre de construction: Matériaux façades: B.A./brique ciment, isolation, brique TC, crépi blanc cassé (RAL 9003)

et gris ardoise (RAL 7015); toiture: charpente bois isolée, tuiles TC gris anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Lajoux, Route Principale 52, 2718 Lajoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 13 mars 2023.

Conseil communal.

Mervelier

Requérants: Irène Cécilia Von Moos, Route Principale 38 A, 2827 Mervelier; Christoph Von Arx, Route Principale 38 A, 2827 Mervelier. Auteur du projet: Irène Cécilia Von Moos, Route Principale 38 A, 2827 Mervelier.

Description de l'ouvrage: Rénovation de la toiture; remplacement de l'ancienne fenêtre de toit par une plus grande; repeindre la façade (similaire); repeindre les cadres de fenêtres (plus foncé); rénovation du toit mansardé à l'intérieur (ET2) avec isolation; modification de l'étage 2 (ET2) à l'intérieur (de 3 pièces à une seule); toit de verre pour protéger le balcon (ET1).

Cadastre: Mervelier. Parcelle N° 484, sise au lieu-dit Pré Chappuis, 2827 Mervelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Genre de construction: Matériaux façades: réfection peinture façades, teinte idem existante; toiture: réfection charpente, isolation et remplacement des tuiles Eternit grises existantes par modèle similaire.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Mervelier, Rue de l'Eglise 4, 2827 Mervelier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mervelier, le 7 mars 2023.

Conseil communal.

Montfaucon

Requérants: Swisscom (Suisse) SA, Dimitri Zavagnin, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg; Salt Mobile SA, Sandra Lemonnier, Rue de Caudray 4, 1020 Renens; Sunrise GmbH, Thurgauerstrasse 101b, 8152 Glattpark. Auteur du projet: Cablex AG, Pieric Vialleton, Freilagerstrasse 40, 8047 Zürich.

Description de l'ouvrage: Transformation d'une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA et Salt Mobile SA et Sunrise GmbH avec un nouveau mât et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / MFAU – JU_0014C – BA592-1.

Cadastre: Montfaucon. Parcelle N° 442, sise à la rue Sur le Tillat, 2362 Montfaucon. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Hors zone à bâtir (24 LAT); à la forêt.

Dimensions: Longueur 30m00, hauteur totale 30m00.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Montfaucon, Route de Péchillard 40b, 2362 Montfaucon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 9 mars 2023.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérants: Pierrette et Gabriel Voirol, Rue des Jonnières 16, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Fernand Perrin SA, Ernest Ramseyer, Les Grandes-Vies 28, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'un abri pour camping-car.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 2837, sise à la Rue des Jonnières 16, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: Article 51 RCC (distance par rapport aux équipements de détails).

Dimensions: Longueur 8m70, largeur 4m63, hauteur totale 4m05.

Genre de construction: Matériaux: piliers métalliques, couleur à définir; toiture: toiture en panneaux photovoltaïques, pente 5°.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 9 mars 2023.

Service UEI.

Porrentruy

Requérants: Arlette Stöckli et Thierry Siegenthaler, Chemin des Chevriers 6, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: R Dessin Sàrl, Juliane Rérat, La Combatte 96, 2905 Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Rénovation et transformation partielle d'une maison d'habitation et de ses alentours.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 2152, sise au Chemin des Chevriers 6, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Ces travaux comprennent les interventions suivantes: pose d'une isolation en toiture, changement du revêtement du toit, pose de panneaux solaires, changement des fenêtres et portes-fenêtres, modification de l'entrée principale de la maison, pose d'une PAC air-eau, construction d'une cabane de jardin et création d'une nouvelle place de stationnement.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 10 mars 2023.

Service UEI.

Saint-Brais

Requérant et auteur du projet: Dominik Anderegg, Lettenweg 31, 4123 Allschwil.

Description de l'ouvrage: Petits travaux de rénovation; amélioration de l'isolation en façade sud, ajout d'une cuisinière à bois avec conduite de fumée et de panneaux solaires thermiques.

Cadastre: Saint-Brais. Parcelle N° 734, sise à la Route de Montfavergier 1, 2364 Saint-Brais. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Genre de construction: Amélioration thermique façade sud, ossature bois isolée, bardage épicéa naturel.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saint-Brais, Route Principale 17, 2364 Saint-Brais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Brais, le 7 mars 2023.

Conseil communal.

Saint-Brais

Requérante et auteure du projet: Commune municipale de Saint-Brais, Secrétariat communal, Route principale 17, 2364 Saint-Brais.

Description de l'ouvrage: Construction d'un Ecopoint, pose de moloks semi-enterrés et aériens, aménagement d'un enrochement, aménagement de deux arrêts temporaires et d'une place en enrobé.

Cadastre: Saint-Brais. Parcelles N°s 3, 75 et 1127, sises à la rue Le Creux, 2364 Saint-Brais. Affectation de la zone: En zone à bâtir, utilité publique.

Dérogations requises: A la route communale; à la forêt; à la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 26m80, largeur 4m05, hauteur totale 1m19.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saint-Brais, Route Principale 17, 2364 Saint-Brais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Brais, le 7 mars 2023.

Conseil communal.

Val Terbi / Rebeuvelier

Requérante et auteure du projet: Bourgeoisie de Vicques, Michel Arnoux, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques.

Description de l'ouvrage: Démolition du bâtiment N° 1a au lieu-dit Sur Moton (territoire Val Terbi/Vicques).

Cadastre: Rebeuvelier. Parcelle N° 975, sise à la rue Sur Moton 1a, 2832 Rebeuvelier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 13 mars 2023.

Conseil communal.

Profil: Titre HE ou universitaire niveau bachelor, ou formation et expérience jugées équivalentes. Un diplôme fédéral d'expert en management du domaine des privations de liberté serait un atout. Une expérience de quelques années dans le domaine pénitentiaire, de l'exécution des peines et mesures, de la police ou de la justice pénale ainsi qu'en matière de conduite du personnel et gestion des ressources humaines constitue également un atout. Maîtrise des logiciels MS-Office. Excellente maîtrise de la langue française, bonnes connaissances de la langue allemande, si possible aussi de l'anglais. Personnalité organisée, dynamique, responsable, aptitude à travailler de manière autonome, résistance au stress et capacité à faire face à des interruptions fréquentes du travail de réflexion, facilité dans les contacts, maîtrise de la communication orale. Casier judiciaire vierge.

Fonction de référence et classe de traitement:

Responsable de secteur Ib / Classe 16.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont et Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Romain Marchand, chef du Service juridique, tél. 032 420 56 30, courriel: secr.jur@jura.ch

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 24 mars 2023** et comporter la mention « Postulation Directeur-trice des établissements de détention du canton du Jura ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre d'une réorganisation interne, le Service juridique met au concours un poste de

Directeur-trice des établissements de détention du canton du Jura à 80%

pour une durée déterminée d'une année.

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Vous assumez l'ensemble des tâches de direction des établissements de détention jurassiens et dirigez le personnel sous votre responsabilité directe, en garantissant la qualité du travail et le respect des bonnes pratiques. Vous assurez le maintien et l'amélioration de la sécurité du personnel, des détenus et de la collectivité ainsi que l'encadrement et la prise en charge des détenus dans le respect des bases légales.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre d'un renfort temporaire de l'effectif des établissements de détention, le Service juridique met au concours deux postes d'

Agent-e de détention à 80-100% pour une durée déterminée d'une année.

Mission: Vous surveillez et encadrez les détenus. Vous faites respecter les règlements et participez au bon fonctionnement de l'établissement. Vous assurez la sécurité des personnes et des lieux.

Profil: Brevet fédéral d'agent-e de détention ou CFC. Sens aigu des relations humaines. Rigueur, calme et tolérance. Aptitude à la communication orale. Aptitude à assumer des horaires irréguliers et de nuit, à travailler en équipe et à assumer des situations psychoso-

ciales difficiles. Connaissance des outils informatiques et permis de conduire. La connaissance d'une deuxième langue constitue un atout.

Fonction de référence et classe de traitement:

Agent-e de détention I / Classe 11 moyennant le brevet d'agent-e de détention.

Entrée en fonction: Dans les meilleurs délais.

Lieu de travail: Delémont et Porrentruy. Le personnel est appelé à travailler sur les deux sites.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Romain Marchand, chef du Service juridique, tél. 032 420 56 30, courriel: secr.jur@jura.ch

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 10 avril 2023** et comporter la mention « Postulation Agent-e de détention ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ de la titulaire, l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) met au concours un poste de

Travailleur-se social-e – Membre de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte à 20%

Mission: Participer aux prises de décisions de l'autorité collégiale et à la mise en œuvre de la législation sur la protection de l'enfant et de l'adulte. Conseiller l'autorité dans le domaine social. Encourager la collaboration interdisciplinaire au sein de l'autorité. Traiter des dossiers de protection (participation à des actes d'instructions des dossiers tels qu'auditions et audiences, préparation et rédaction de projets de décisions, ...). En cas de besoin, assurer la suppléance de la présidente de l'autorité.

Profil: Master en travail social ou formation et expérience jugées équivalentes. DAS dans un domaine lié à l'activité. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans au minimum. Expérience souhaitée dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte. Grande résistance au stress. Sens des responsabilités et capacité à prendre des décisions délicates. Sens de l'organisation, de la négociation et des priorités. Aisance dans les contacts avec différents publics. Intérêt marqué pour une activité essentiellement juridique et les questions juridiques. Intérêt pour les autres professionnels de l'autorité (psychologie, pédagogie, médecin, domaine financier). Disponibilité pour assumer des permanences. Flexibilité

au niveau des horaires. Excellente maîtrise de la langue française et de la rédaction. Bonnes connaissances de l'allemand.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice scientifique IIIb / Classe 20.

Entrée en fonction: 1^{er} mai 2023.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Audrey Zamblé Bi, présidente de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, tél. 032 420 90 60.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 31 mars 2023** et comporter la mention « Postulation Travailleur-se social-e - Membre de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de l'engagement de la titulaire à une autre fonction, l'Office de l'environnement met au concours un poste de

Responsable du Domaine Forêts et Dangers naturels à 80-100%

Mission: A la tête de l'un des trois Domaines de l'Office, vous évoluerez dans un environnement dynamique et varié, et bénéficierez des avantages d'une petite structure pour mettre en valeur vos compétences de conduite et votre indépendance de travail. Vous serez chargé-e de diriger le Domaine en charge des forêts et pâturages boisés (service forestier cantonal), des dangers naturels (géologiques, hydrologiques et sismiques) et de la lutte contre les néobiontes dans le canton. Vous veillerez à l'application et à l'évolution des bases légales fédérales et cantonales, à l'élaboration des stratégies, planifications et réponses politiques, au développement des structures forestières, à la mise en œuvre de la politique d'encouragement ainsi qu'à la coordination fine avec d'autres thématiques proches. Vous assurerez le contact et la communication avec l'ensemble des acteurs liés à la forêt, aux dangers naturels et à la lutte contre les néobiontes, avec les services des cantons voisins et de la Confédération et avec la population.

Profil: Au bénéfice d'un diplôme d'ingénieur forestier EPF de niveau master, d'un Master en sciences de l'environnement avec spécialisation « forêt-paysage » ou d'une formation et expérience jugées équivalentes, vous disposez également d'une formation forestière pratique,

consolidée par 2 à 4 années d'expérience. Vos excellentes connaissances « métier » sont complétées par une aptitude à la conduite d'équipe et par de très bonnes compétences en gestion de projet. Vous êtes très à l'aise dans la communication orale, la gestion de conflits, la négociation et la rédaction. Vous connaissez bien et montrez de l'intérêt pour les institutions à l'échelle des communes, du canton et de la Confédération. Vous avez de très bonnes connaissances de l'allemand, vous êtes flexible et capable de prendre des décisions et de vous adapter rapidement au changement. Vous êtes à l'aise dans une fonction très exposée. Vous disposez idéalement d'un permis de conduire.

Fonction de référence et classe de traitement:

Responsable de secteur IId / Classe 21.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Saint-Ursanne.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Madame Mélanie Oriet, cheffe de l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 14 avril 2023** et comporter la mention « Postulation Responsable du Domaine Forêt et Dangers naturels ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite au départ du collaborateur en place, le Service de l'informatique met au concours le poste d'

**Analyste métier /
Chef-fe de projet à 80%**

Mission: Vous serez en charge de informatiques de services métiers de l'Etat.

En qualité de chef-fe de projet intégré-e dans une équipe agile, vous avez notamment les responsabilités suivantes: consolider avec le client le périmètre et les objectifs du projet, être force de proposition pour remettre en question et optimiser les processus, soutenir le client lors de l'élaboration du cahier des charges, procéder à l'évaluation des coûts et des délais, organiser et animer les séances projet, mettre au point le planning et fixer les priorités, superviser le suivi administratif du projet et coordonner les parties prenantes, assurer le reporting du projet.

Profil: Au bénéfice d'une formation universitaire de niveau master en informatique, ou d'une formation et expé-

rience jugées équivalentes, vous avez 2 à 4 ans d'expérience professionnelle. Une expérience dans l'agilité est un atout. Ouvert-e, autonome et résistant-e au stress, vous disposez d'une réelle force de proposition et possédez un esprit d'analyse et de synthèse. Doté-e d'un bon entregent, vous êtes à même de gérer un conflit et faites preuve d'une véritable orientation de service. Vous maîtrisez l'anglais (parlé et écrit), l'allemand est un atout.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice scientifique IIa / Classe 18.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont (possibilité d'effectuer 2 jours de télétravail).

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél. 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 7 avril 2023** et comporter la mention « Postulation Analyste métier / Chef-fe de projet à 80% ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service de l'informatique met au concours un poste d'

**Administrateur-trice système ICT
Workplace à 80%**

Mission: Intégré-e à l'équipe en charge de l'environnement utilisateur, vous êtes le-la répondant-e technique préfé-

rentiel-le de l'office régional de placement du Jura et êtes en mesure de répondre aux besoins informatiques spécifiques requis. Vous coordonnez la mise en œuvre, le packaging, le déploiement ainsi que le maintien interne des solutions applicatives de la confédération (liaisons réseaux, applications fédérales, flux vers et depuis la confédération). Vous êtes notamment en charge du support 2e niveau et du parc informatique de l'ensemble des clients ORP Jura. En plus de ces responsabilités et en tant que membre d'une équipe Agile, vous assistez vos collègues dans les plateformes End User (Virtual Desktop Infrastructure, Microsoft Azure, Office 365).

Profil: Vous êtes au bénéfice d'une formation en informatique de niveau bachelor, ou d'une formation et d'une expérience jugées équivalentes. Vous avez jusqu'à 2 années d'expérience en tant qu'administrateur-trice système. Vous disposez de compétences confirmées sur les outils End User. Des certifications dans le domaine

sont un atout mais pourront être obtenues en cours d'emploi. Vous avez l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, d'excellentes capacités d'analyse dans un environnement complexe et une capacité à assumer une charge de travail importante. Vous êtes autonome, motivé-e à vous former et prêt-e à évoluer dans un environnement Agile.

Fonction de référence et classe de traitement:
Collaborateur-trice administratif-ve IV / Classe 13.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont (possibilité d'effectuer 2 jours de télétravail).

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef de service, tél. 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 7 avril 2023** et comporter la mention « Postulation Administrateur-trice Système ICT Workplace ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à la démission de la titulaire, le Service des infrastructures, pour sa section de l'Unité territoriale IX, met au concours un poste de

Collaborateur-trice administratif-ve à 80-100%

Mission: Vous assistez le chef de section dans ses tâches quotidiennes et participez à la gestion de l'administration du bureau. Vous êtes responsable du secrétariat et également en charge de la coordination, la priorisation et la gestion de différents dossiers liés à l'entretien des routes nationales (ex.: appel d'offres aux entreprises, demandes des instances cantonales ou de l'OFROU). Vous assurez la communication interne et externe (correspondance, rédaction de communiqués de presse, prise de PV, etc.). Vous participez à l'élaboration de procédures administratives et en garantissez le respect (cantonales et fédérales). Vous élaborez et transmettez les inforoutes des routes nationales. Vous êtes en soutien administratif à la comptabilité ainsi qu'aux collaborateurs techniques de la section.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou diplôme de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. Etre au bénéfice d'une expérience professionnelle de 2-4 ans dans un poste similaire. Bonnes connaissances de la langue allemande. Rédaction aisée. Esprit d'équipe. Capacité à travailler de manière autonome et avec rigueur.

Fonction de référence et classe de traitement:
Collaborateur-trice administratif-ve IIIa / Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} juin 2023.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Daniel Stadelmann, chef de la section de l'Unité territoriale IX, tél. 032 420 60 83.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 7 avril 2023** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve IIIa SIN ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à une mutation interne, le Service des contributions, pour la Section des personnes physiques, met au concours un poste de

Taxateur-trice fiscal-e à 80-100% pour une durée déterminée de 28 mois.

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Exécuter des travaux administratifs aboutissant à la taxation des personnes physiques de condition dépendante; examiner les déclarations d'impôt, les formules annexes et les pièces justificatives; déterminer la taxation définitive, en cours de période fiscale.

Profil: CFC d'employé-e de commerce, ou formation et expérience jugées équivalentes. Cours CSI I. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans; connaissances des outils informatiques (suite Office et logiciels spécifiques à la taxation); connaissances de la langue allemande; expérience pratique dans le domaine fiscal souhaitée.

Fonction de référence et classe de traitement:
Taxateur-trice fiscal-e II / Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} avril 2023 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Jessica Etienne Marie, cheffe adjointe du Service des contributions, tél. 032 420 55 30 ou de M. Martial Fleury, chef de la Section des personnes physiques, tél. 032 420 55 60.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par

souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 24 mars 2023** et comporter la mention « Postulation Taxateur-trice fiscal-e CDD ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois



A la suite du départ de la titulaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la Division commerciale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e de mathématiques et mathématiques bilingues français-allemand

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine des mathématiques en filière maturité professionnelle type économie et type économie bilingue français-allemand, ainsi que le développement des compétences sociales des étudiant-e-s. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 20% à 40% en fonction des effectifs de la rentrée.

Profil: Master dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (0 à 2 ans). Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19

Entrée en fonction: 1^{er} août 2023
(début des cours: 21 août 2023)

Lieu de travail: Delémont

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division commerciale, M. Loïc Stalder (tél. 032 420 77 00).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation DIVCOM - Enseignant-e de mathématiques », **jusqu'au 30 mars 2023**.

www.jura.ch/sfp



A la suite du départ en retraite du titulaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la division lycéenne du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e de français

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine du français ainsi que le développement des compétences sociales des étudiant-e-s. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 60 à 90% (14 à 23 périodes hebdomadaires); possibilité de compléter le poste avec d'autre(s) discipline(s) mises au concours.

Profil: Master dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (0 à 2 ans). Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2023
(début des cours: 21 août 2023)

Lieu de travail: Porrentruy

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division lycéenne, M. Jean-Marc Scherrer (tél. 032 420 36 80).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation DIVLYC - Enseignant-e de français », **jusqu'au 30 mars 2023**.

www.jura.ch/sfp



A la suite du départ en retraite du titulaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la division lycéenne du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e d'allemand

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine de l'allemand ainsi que le développement des compétences sociales des étudiant-e-s. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 50 à 60% (9 à 16 périodes hebdomadaires); possibilité de compléter le poste avec d'autre(s) discipline(s) mises au concours.

Profil: Master dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours

d'emploi). Expérience professionnelle de base (0 à 2 ans). Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19

Entrée en fonction: 1^{er} août 2023

(début des cours: 21 août 2023)

Lieu de travail: Porrentruy

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division Lycéenne, M. Jean-Marc Scherrer (tél. 032 420 36 80).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation DIVLYC - Enseignant-e d'allemand », **jusqu'au 30 mars 2023**.

www.jura.ch/sfp



CENTRE JURASSIEN
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

Le Service de la formation postobligatoire, pour la division lycéenne du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e d'anglais

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine de l'anglais ainsi que le développement des compétences sociales des étudiant-e-s. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 40 à 60% (7 à 16 périodes hebdomadaires); possibilité de compléter le poste avec d'autre(s) discipline(s) mises au concours.

Profil: Master dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (0 à 2 ans). Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2023

(début des cours: 21 août 2023)

Lieu de travail: Porrentruy

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division Lycéenne, M. Jean-Marc Scherrer (tél. 032 420 36 80).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation DIVLYC - Enseignant-e d'anglais », **jusqu'au 30 mars 2023**.

www.jura.ch/sfp



CEJEF

CENTRE JURASSIEN
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

Le Service de la formation postobligatoire, pour la division lycéenne du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e d'italien

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine de l'italien ainsi que le développement des compétences sociales des étudiant-e-s. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 50 à 60% (10 à 16 périodes hebdomadaires); possibilité de compléter le poste avec d'autre(s) discipline(s) mises au concours.

Profil: Master dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (0 à 2 ans). Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19

Entrée en fonction: 1^{er} août 2023

(début des cours: 21 août 2023)

Lieu de travail: Porrentruy

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division Lycéenne, M. Jean-Marc Scherrer (tél. 032 420 36 80).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation DIVLYC - Enseignant-e d'italien », **jusqu'au 30 mars 2023**.

www.jura.ch/sfp

H\UTE
ÉC-LE
PÉDAGOGIQUE
BEJUNE

La Haute Ecole Pédagogique BEJUNE forme les enseignant-e-s des cantons de Berne (partie francophone), du Jura et de Neuchâtel. Elle déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours le poste suivant:

Responsable de projets numériques 40%

Plus d'informations sur www.hep-bejune.ch/emploi

Délai de postulation: **31 mars 2023**

Divers**Avis de mise à ban**

La parcelle N° 186 du ban de Fontenais est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 20 décembre 2022.

La Juge civile: Corinne Suter.

Rectificatif à l'avis publié dans le Journal officiel N° 9 du jeudi 9 mars 2023

Avis de mise à ban

La parcelle N° 462 du ban de Courgenay est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le **7 mars 2023**.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.
